

Séance du 23 Juillet 2009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Soroste à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suares

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : RESSOURCES HUMAINES - Contrat de travail - Responsable du Muséum d'Histoire Naturelle

Mme DURRUTY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de pourvoir le poste de responsable du Muséum d'Histoire Naturelle, il a été procédé à un appel à candidatures national, lequel détaillait l'ensemble des missions à remplir.

La personne recrutée sera rattachée à la Direction Générale des Services Techniques et placée sous l'autorité directe de la Directrice du Patrimoine Naturel et Environnemental. Ses missions concerneront plus particulièrement les aspects suivants :

- en étroite collaboration avec la Directrice du Patrimoine Naturel et Environnemental, dont elle assurera les intérim : management scientifique du muséum, propositions et mise en œuvre d'actions pédagogiques et de communication, organisation, conservation, enrichissement, évaluation et exploitation du patrimoine du muséum ;

- déménagement des collections vers le nouveau musée pour une ouverture au public début 2010 : procédures techniques de transport, de décontamination et de mise en réserve, ajustement de la muséographie, choix et installation des collections exposées au public... ;
- liaison avec les autorités référentes des Musées de France ;
- développement d'une démarche scientifique au sein du musée, tant du point de vue de l'enrichissement des collections que de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi d'actions de recherche, en synergie avec les autres muséums et les universités ;
- promotion du rayonnement scientifique local et régional du muséum ;
- veille scientifique, mise en place et suivi d'indicateurs.

Plus de 30 candidatures ont été reçues. A l'issue de leur examen, des candidats ont été présélectionnés pour des entretiens et le jury final de recrutement s'est tenu le 18 mai 2009.

Parmi les candidatures, peu émanaient de fonctionnaires et ces dernières ne correspondaient pas au profil demandé.

Aussi, il est proposé de pourvoir le poste par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3 – 3ème et 5ème alinéas de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative au statut de la fonction publique territoriale.

Sur la base de ces dispositions, il est possible de recruter un agent contractuel "pour un emploi de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient".

Cet emploi sera soumis, conformément à la réglementation, aux dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié qui régit le statut des agents non titulaires.

Afin de remplir cette mission, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de travail avec Monsieur Eric GUIHO, titulaire notamment d'un DEA de muséologie des sciences naturelles et humaines ainsi que d'une Maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes. Il a occupé pendant plus de 5 ans un poste de responsable des collections d'histoire naturelle au Conseil général de la Vendée en qualité d'attaché de conservation du patrimoine contractuel.

Le contrat sera établi pour une période allant du 1er août 2009 au 31 juillet 2012.

Au regard du profil de poste et de la fonction à remplir, Monsieur Eric GUIHO percevra un traitement basé sur l'indice brut 379 auquel s'ajoutera la prime annuelle "Bon de vacances" que perçoit l'ensemble du personnel en fin d'année. Il bénéficiera en outre du régime indemnitaire suivant :

- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, calculée par application d'un coefficient multiplicateur de 5 à un montant moyen annuel fixé par arrêté ministériel et indexé sur la valeur du point fonction publique,

- la prime de technicité forfaitaire calculée par application d'un coefficient multiplicateur de 1 à un montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel.  
Ce régime indemnitaire suivra le sort du traitement.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.